

Modification du montant des aides financières à la mobilité internationale

Compte tenu de l'évolution du programme Erasmus+ la DRIE doit procéder à des modifications de montants des allocations financières dédiées à la mobilité internationale étudiante qu'elle gère. Compte tenu de l'évolution du niveau de vie générale à tous les pays, la DRIE doit ainsi revoir les méthodes de calculs pour les trois enveloppes d'aides financières à la mobilité internationale étudiante: les allocations Erasmus (enveloppe de la Commission Européenne), les bourses AMI (enveloppe du MESRI) et les aides AMOBUL (enveloppe sur fonds propres de l'UL).

1. Programme Erasmus – Enveloppe annuelle variable, entre 1.2 et 1.5 M€

1.1 Fourchettes des allocations Erasmus

Les fourchettes des allocations Erasmus qui sont actuellement déployées à l'UL sont les suivantes :

PAYS DE DESTINATION	Erasmus Etudes		Erasmus Stage
	Etudiant non Boursier	Etudiant Boursier	Etudiant Boursier et non-Boursier
Groupe ERASMUS 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	370 € / mois	400 € / mois + allocation Erasmus partielle (3mois maxi) pour échelons 0 à 2	520 € / mois
Groupe ERASMUS 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	320 € / mois	400 € / mois + allocation Erasmus partielle (3mois maxi) pour échelons 0 à 2	470 € / mois
Groupe ERASMUS 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	270 € / mois	400 € / mois + allocation Erasmus partielle (3mois maxi) pour échelons 0 à 2	420 € / mois

Modifications à partir de 2023/2024 :

Afin de tenir compte de l'inflation, nous proposons d'augmenter les fourchettes, de 30€ chacune.

Afin de pouvoir appliquer les nouveaux « top-up inclusion » Erasmus (pour les étudiants en situation de handicap et les étudiants boursiers des échelons 6 et 7) dont le montant forfaitaire est fixé par l'Europe à 250 € par mensualité et qui ne peuvent s'attribuer qu'à hauteur des mensualités financées par de l'allocation Erasmus, nous proposons d'attribuer une allocation partielle Erasmus de deux mensualités à tous les étudiants boursiers (et non plus uniquement pour les échelons 0 à 2 comme c'était précédemment le cas).

Afin de faire toujours plus d'inclusion à destination des étudiants les plus défavorisés, nous proposons également d'attribuer deux mensualités AMI à tous les étudiants boursiers du CROUS qui partent en mobilité de stage Erasmus, qui viendront se cumuler avec leur allocation Erasmus stage. (Précédemment ces derniers percevaient uniquement l'allocation Erasmus Stage)

Nous devons également financer le top up « green mobility », à hauteur de 50 € pour l'ensemble de la mobilité, pour les étudiants utilisant un moyen de transport vert pour se rendre en mobilité et pour en revenir.

Les nouvelles fourchettes seraient donc déployées ainsi :

	Erasmus Etudes		Erasmus Stage
PAYS DE DESTINATION	Etudiant non Boursier	Etudiant Boursier	Etudiant Boursier et non-Boursier
Groupe ERASMUS 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	mensualités de 400 €	AMI 400 € / mois + allocation Erasmus partielle de 2 mensualités	mensualités de 550 € + 2 mensualités AMI pour les étudiants boursiers
Groupe ERASMUS 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	mensualités de 350 €	AMI 400 € / mois + allocation Erasmus partielle de 2 mensualités	mensualités de 500 € + 2 mensualités AMI pour les étudiants boursiers
Groupe ERASMUS 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	mensualités de 300 €	AMI 400 € / mois + allocation Erasmus partielle de 2 mensualités	mensualités de 450 € + 2 mensualités AMI pour les étudiants boursiers
TOP UP ERASMUS INCLUSION (supplément)	250 €/ mensualité financée : étudiants porteurs de handicap et étudiants boursiers échelons 6 ou 7 (critères non cumulables)		
TOP UP ERASMUS GREEN MOBILITY (supplément)	50 € étudiants utilisant des moyens de transport verts pour le départ et le retour de mobilité		
Mobilité hybride , avec mobilité physique d'une durée de 5 à 30 jours, et composante virtuelle (programme BIP ou mobilité courte)	70 € / jour du 1er au 14ème jour 50 € / jour du 15ème au 30ème jour <i>Montants imposés par la Commission Européenne</i>		
ATTENTION : Hormis pour la mobilité hybride, la durée de la mobilité doit toujours être de 2 mois minimum (60 jours)			

1.2 Modalités de calcul des mensualités attribuées

Actuellement, les allocations Erasmus sont calculées au jour près, en fonction de la durée réelle de la mobilité, attestée en fin de mobilité, ce qui engendre parfois des remboursements difficiles à obtenir des étudiants.

Modifications à partir de 2023/2024 :

Nous souhaiterions passer à une gestion et à un mode de calcul des mobilités par forfait, pour plusieurs raisons :

- L'enveloppe Erasmus est de plus en plus restreinte (l'enveloppe n'augmente pas alors que le nombre de mobilités est en augmentation constante), elle ne permet donc plus de financer la totalité de la durée des mobilités pour tous les étudiants
- Facilitation de la gestion : pas de réajustements nécessaires en fin de mobilité en fonction du nombre de jours de mobilité, gestion par tranches entières, plus simple en comptabilité
- Facilitation et transparence pour les étudiants : ils connaissent avant leur départ le montant exact de l'aide financière qui leur sera finalement attribuée, sans aléas liés à la réduction de nombre de jours par rapport à la durée prévisionnelle (évite les demandes de remboursement en fin de séjour)
- La gestion par forfait a été fortement recommandée par l'Agence Erasmus, pour la facilitation de la gestion et des calculs, et la prévisibilité des montants alloués

Les forfaits seraient alloués de la manière suivante :

Pour les mobilités d'études :

- Mobilité de moins de 3 mois (entre 60 et 89 jours, 30 crédits ECTS) = 2 mensualités
- Mobilité d'un semestre (à partir de 90 jours, 30 crédits ECTS) = 3 mensualités
- Mobilité de 2 semestres (60 crédits ECTS) = 6 mensualités

Pour les mobilités de stage :

- Mobilité de 2 à 4 mois (60 à 119 jours) = 2 mensualités
- Mobilité de 4 à 6 mois (120 à 179 jours) = 4 mensualités
- Mobilité de plus de 6 mois (à partir de 180 jours) = 6 mensualités

Vous trouverez ci-joint un tableau qui récapitule la totalité des forfaits Erasmus qui pourront être versés, en fonction de la durée de la mobilité et du pays de destination.

2. Bourses AMI (pour les boursiers, hors Erasmus) – Enveloppe annuelle 1.2 M€

Actuellement, pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, les mobilités internationales hors programme Erasmus sont financées par la bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale du MESRI) dont les mensualités sont de 400 €, de la manière suivante :

- Mobilités de 2 mois (60 jours minimum) et inférieures à 4 mois (<120 jours) = 2 mensualités accordées = 800 €
- Mobilités de 4 mois (à partir de 120 jours) et inférieures à 6 mois (< 180 jours) = 3 mensualités accordées = 1 200 €
- Mobilités de 6 mois (à partir de 180 jours) et inférieures à 7 mois (< 210 jours) = 4 mensualités accordées = 1 600 €
- Mobilités de 7 mois (à partir de 210 jours) et inférieures à 8 mois (< 240 jours) = 5 mensualités accordées = 2 000 €
- Mobilités de 8 mois (à partir de 240 jours) et inférieures à 9 mois (< 270 jours) = 6 mensualités accordées = 2 400 €
- Mobilités de 9 mois (à partir de 270 jours) et plus = 7 mensualités accordées = 2 800 €

Modifications à partir de 2023/2024 :

Afin de financer davantage les étudiants boursiers, et étant donné que l'enveloppe allouée le permet, nous proposons à partir de l'année 2023/2024 de financer les mobilités hors Erasmus des étudiants boursiers en fonction de la durée réelle de la mobilité, chaque mois entamé jusqu'au 24^{ème} jour a minima donnant droit à une mensualité, sachant que la durée minimale éligible reste toujours de 60 jours. Il s'agit exactement du même principe appliqué pour le calcul de la bourse AMI des étudiants boursiers en mobilité Erasmus. Par exemple un séjour de 2 mois et 23 jours donne droit à 2 mensualités, et un séjour de 2 mois et 24 jours donne droit à 3 mensualités.

Nous souhaitons également préciser le point suivant dans le règlement : « La mobilité d'études, pour être éligible au financement AMI, doit être prévue dans un accord international qui a été validé par la sous-direction de la Coopération Internationale de la DRIE, et dûment enregistré dans Mobility Online préalablement au départ en mobilité. Cet accord doit être actif pendant toute la durée prévue de la mobilité. »

3. Aide AMOBUL (pour les non-boursiers, hors Erasmus) – Enveloppe annuelle budget DRIE 320 000 €

Actuellement, les mobilités internationales hors programmes Erasmus des étudiants non boursiers sont financées sur fonds propres de l'Université de Lorraine par l'aide AMOBUL (Aide à la Mobilité Internationale de l'UL) dont les mensualités sont attribuées de la manière suivante :

- * - mobilités de 2 mois (60 jours minimum) et inférieures à 4 mois (<120 jours) = 2 mensualités accordées
- mobilités de 4 mois (à partir de 120 jours) et inférieures à 6 mois (< 180 jours) = 3 mensualités accordées
- mobilités de 6 mois (à partir de 180 jours) et inférieures à 7 mois (< 210 jours) = 4 mensualités accordées
- mobilités de 7 mois (à partir de 210 jours) et inférieures à 8 mois (< 240 jours) = 5 mensualités accordées
- mobilités de 8 mois (à partir de 240 jours) et inférieures à 9 mois (< 270 jours) = 6 mensualités accordées
- mobilités de 9 mois (à partir de 270 jours) et plus = 7 mensualités accordées

Les montants sont attribués en fonction des pays de destination, de la manière suivante :

PAYS DE DESTINATION	Etudiant non Boursier (AMOBUL)
Groupe Europe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	mensualités de 370 €
Groupe Europe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	mensualités de 320 €
Groupe Europe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	mensualités de 270 €
Australie, Etats-Unis, Canada	mensualités de 370 €
Autres pays hors Europe	mensualités de 270 €

Modifications à partir de 2023/2024 :

Afin de tenir compte du coût de la vie dans les pays de destination, et depuis le retrait de la Suisse et du Royaume-Uni du programme Erasmus, nous proposons d'ajouter à la catégorie hors Europe pour les mensualités de **370 €** (catégorie déjà composée de l'Australie, des Etats-Unis et du Canada) : **le Japon, le Royaume-Uni et la Suisse.**

Nous souhaitons également préciser le point suivant dans le règlement : « La mobilité d'études, pour être éligible au financement AMOBUL, doit être prévue dans un accord international qui a été validé par la sous-direction de la Coopération Internationale de la DRIE, et dûment enregistré dans Mobility Online préalablement au départ en mobilité. Cet accord doit être actif pendant toute la durée prévue de la mobilité. »